

Agrosciences, Environnement  
Biotechnologies, Bioéconomie

Sciences du Numérique  
et de l'Ingénieur

Santé

Maison  
des Sciences  
Humaines  
de Champagne  
Ardenne

UNIVERSITÉ  
DE REIMS  
CHAMPAGNE-ARDENNE

& établissements  
associés

**Appel à candidature**

**Prix de recherche BOOSTER**

**Edition 2020**

Date de clôture

10 avril 2020 à 13h00

Accusé de réception faisant foi.

Contact et renseignements

[prix.booster@univ-reims.fr](mailto:prix.booster@univ-reims.fr)

## RESUME

Le présent appel à candidatures a pour objectif de récompenser des chercheurs juniors des établissements du réseau d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Champagne-Ardenne pour l'excellence de leur parcours de formation, de leur expérience professionnelle et de leur thématique de recherche développée actuellement dans l'établissement du réseau.

## 1. Contexte et objectif

Le réseau d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Champagne-Ardenne, avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) comme chef de file, a pour ambition de renforcer l'attractivité académique, économique et scientifique des établissements du réseau.

Les directions du développement des services communs de recherche des quatre pôles d'application d'excellence de l'URCA (Santé, Agrosciences Environnement Biotechnologies et Bioéconomie « AEBB », Sciences du Numérique et de l'Ingénieur « SNI » et Sciences Humaines et Sociales « SHS ») s'attachent à faire rayonner la recherche d'excellence champenoise par la remise du prix de recherche BOOSTER.

Après sélection par un jury indépendant composé d'experts de chacun des domaines d'application, les pôles remettent, lors d'une cérémonie de remise de prix, 20.000 € de prix de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

- Un prix BOOSTER de 5.000 € de fonctionnement pour la recherche en AEBB
- Un prix BOOSTER de 5.000 € de fonctionnement pour la recherche en Santé
- Un prix BOOSTER de 5.000 € de fonctionnement pour la recherche en SNI
- Un prix BOOSTER de 5.000 € de fonctionnement pour la recherche en SHS

La dotation reçue par chaque lauréat a pour but de :

- Récompenser le parcours du (de la) lauréat(e) recruté dans un établissement du réseau
- Aider le (la) lauréat(e) au financement de ses recherches

## 2. Champ d'application et conditions de candidature

Il s'agit de soutenir des chercheurs juniors, recrutés dans un établissement du réseau, dont le parcours remarquable les destine à une carrière senior d'excellence.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir soutenu son doctorat en 2010 ou après,
- Etre recruté(e) dans un établissement du réseau (statutaire ou contractuel(le) hors post-doctorant)
- Réaliser ses travaux de recherche actuelle dans un laboratoire d'un des établissements du réseau champardennais (affiliation indiquée dans les publications faisant foi) en adéquation et en interaction avec l'environnement socio-économique du territoire,
- Intégrer sa thématique de recherche dans un des quatre pôles d'application (AEBB, Santé, SHS, SNI),
- Valoriser, disséminer ses travaux de recherche pour la communauté (portail HAL par exemple pour les établissements concernés).

## 3. Examen des candidatures soumises

La sélection des candidats se fera par un jury indépendant composé d'experts qui, collectivement, disposeront d'une expérience sur la recherche, la formation et la valorisation de la recherche et ce, pour chacun des quatre pôles. La procédure de sélection se déroulera en quatre étapes principales :

- Examen de la recevabilité administrative et de l'éligibilité des candidatures par les Directions du développement de l'URCA ; seuls les dossiers complets, recevables et éligibles seront transmis au jury,

- Evaluation des dossiers et présélection des candidats par un jury indépendant composé d'experts nationaux extérieurs au réseau ESR,
- Audition des candidats présélectionnés et sélection des candidats lauréats par le jury,
- Publication des résultats et remise de prix aux lauréats lors d'une cérémonie de remise de prix BOOSTER prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

La composition du jury sera communiquée lors de la publication des résultats ou de la cérémonie de remise de prix.

#### **Critères de recevabilité :**

- Le dossier de candidature doit être envoyé par mail avant la date et l'heure de clôture de l'appel à candidatures.
- Le dossier de candidature doit être complet, signé par le candidat et respecter le nombre de pages maximum autorisées.
- Un même candidat ne peut déposer qu'un dossier de candidature dans un seul des quatre pôles d'application (AEBB, Santé, SNI, SHS).

#### **Critères d'éligibilité :**

- Le dossier de candidature doit entrer dans le champ d'application de l'appel à candidature

#### **Critères d'évaluation :**

- Formation initiale et continue
- Impact de la recherche scientifique et valorisation des données issues de la recherche
- Hypothèse de travail et stratégie de recherche développée actuellement
- Management scientifique et financier de projets de recherche
- Responsabilités managériales, administratives et financières
- Participation à des comités scientifiques
- Réseau professionnel d'interactions partenariales et collaboratives
- Retombées socio-éco-régionales de la recherche actuelle
- Organisation et participation à des événements scientifiques

Les critères d'évaluation mentionnés ci-dessus se répartissent en deux catégories non exclusives, à savoir le parcours passé du candidat avant son recrutement dans un établissement du réseau et son parcours actuel depuis son recrutement. Certains critères peuvent être ainsi jugés dans les deux catégories.

## **4. Modalités de soumission**

Le dossier de candidature complet est composé des :

- Document scientifique dûment rempli, enregistré au format PDF non protégé et ne dépassant pas 10 pages.
- Fiche de synthèse dûment remplie et signée, enregistrée au format DOCX et ne dépassant pas 5 pages.

Le dossier complet signé est à retourner par mail à l'adresse [prix.booster@univ-reims.fr](mailto:prix.booster@univ-reims.fr) au plus tard le 10 avril 2020 à 13h00, accusé de réception faisant foi.